



faute inexcusable de l'employeur

Par **dam37**, le 17/01/2024 à 17:46

Bonjour,

je suis reconnu [maladie](#) professionnelle par le crmp depuis janvier 2023 et en juin 2023 j'ai décidé d'aller voir un [avocat](#) pour engager une procédure pour faute inexcusable. Après constitution de mon dossier et envoi de la requête au juge du pôle social tribunal judiciaire. J'ai reçu une convocation pour la première audience pour le 11 décembre 2023.

Malheureusement, la partie adverse a fait un renvoi d'audience qui est pour le 22 janvier 2024.

je sais qu'à partir du moment que j'engage une procédure pour faute inexcusable, mon employeur peut remettre en cause ma maladie professionnelle.

ce que je ne comprends pas c'est que mon avocat me dit que mon dossier va repasser au crmp. quelles vont être les conséquences pour moi? sachant que je vais être déclaré [inapte](#), est-ce que cela remet en cause mon [inaptitude](#) pour maladie pro. ?

J'ai lu également que le juge lui-même pouvait saisir le crmp alors que c'est cette instance qui m'a déclaré maladie pro.

merci pour vos réponses, je suis complètement perdu

Cordialement